



19-2 Saison 2
DVD & Blu-ray



La deuxième saison maintenant offerte
en coffret DVD et en Blu-ray

[Achetez-les maintenant >](#)

Également
sur iTunes et en
vidéo sur demande

Un documentaire pour inciter les gens à ne pas nourrir les animaux sauvages

Mise à jour le mardi 14 août 2012 à 17 h 56 HAE



Une famille de loups captée par des appareils photo installés dans le parc national de Banff. Photo : Parcs Canada

Une photographe de Banff réalisera un documentaire afin que ceux qui nourrissent les animaux sauvages dans les parcs constatent les séquelles de leurs gestes.

De nombreux incidents survenus dans les parcs nationaux ont incité Ginevre Smith à se pencher sur la question à travers un documentaire. Entre autres, des touristes chinois avaient tenté d'attirer une famille de grizzlis avec un sandwich à la viande au parc national de Banff en juillet.

La photographe souhaite aussi montrer aux touristes comment prendre des photos de la faune sans embêter les animaux, ni mettre des vies animales et humaines en danger.

« Je suis frustrée que les visiteurs perdent la tête et se rendent à quelques mètres des animaux », a expliqué Mme Smith. « La distance recommandée pour les wapitis est de 30 mètres et de 100 mètres pour les ours. Ils vont trop près, ils ne respectent les animaux sauvages », a-t-elle ajouté.

Parcs Canada rapporte qu'un animal sauvage nourri par les humains peut devenir agressif et qu'ultimement, cela pourrait mener les responsables du parc à l'euthanasier pour assurer la sécurité des visiteurs.

« De toute évidence, nous devons rehausser l'éducation [des usagers des parcs] et raffiner nos méthodes de communication », affirme Steve Michel, agent de la conservation de la faune au parc national de Banff.

Mme Smith entamera le tournage de son documentaire prochainement et espère le diffuser sur les réseaux sociaux, dans les hôtels et les autocars de la région.

| | | | | |
|------------------------|----------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Accueil | Audio • Vidéo | Télévision et radio | Ressources | Centre des membres |
| Grands titres | Dossiers | ICI Radio-Canada Télé | À propos de CBC/Radio-Canada | Baladodiffusion |
| International | Interactif | ICI Radio-Canada Première | Aide à la navigation | Cyberlettre |
| Régional | Blogues | Espace musique | Boutique Radio-Canada | Fils RSS |
| Politique | Webfictions | | Centre de production | Mon profil |
| Économie | Conditions météo | Autres sites | Comment soumettre un projet | MP3 en direct |
| Sports | Conditions routières | Tou.tv | Communiqués | Services mobiles |
| Arts et divertissement | Conditions de ski | Espace.mu | Contenus éducatifs - Curio | Widgets |
| Santé | Concours | ICI RDI | Emplois | |
| Techno | Témoins | Radio Canada International | Foire aux questions | ICI Radio-Canada en page d'accueil |
| Science | | ICI Artv | Hyperliens de référence | |
| Animation | | ICI Explora | | |
| Jeunesse | | Jeunesse | | |
| | | | Mises au point | |
| | | | Publicité | |

Réflexion
Plaisirs

CBC.ca
Archives
Partenaires
Sirius
TV5

Services français de Radio-Canada
Signalétique
Transparence et responsabilisation
Vente d'archives
Vidéodescription

[Conditions d'utilisation](#) [Ombudsman](#) [Pour nous joindre](#)
Tous droits réservés © Société Radio-Canada 2014



Glissez cette icône dans la barre des tâches Windows pour accéder plus rapidement au site web de Radio-Canada. [En savoir plus](#)